



Communiqué de presse 16/12/2021  
Services du Collège réuni - Commission communautaire commune

## La dose booster maintenant disponible dès 4 mois après un vaccin Pfizer ou Moderna

Suite à la décision de la Conférence Interministérielle (CIM) Santé Publique du 15 décembre 2021 et afin d'endiguer la propagation du variant Omicron, **les personnes ayant bénéficié d'un vaccin à ARNm (Pfizer ou Moderna) pourront recevoir leur dose de rappel après 4 mois**. Le délai après un vaccin AstraZeneca reste établi à quatre mois. Le délai après un vaccin Johnson&Johnson reste de deux mois.

Tou.te.s les Bruxellois.es de 18 ans et plus, éligibles, peuvent dès aujourd'hui prendre rendez-vous pour leur dose de rappel, soit via la plateforme [Bru-Vax](#) (dont les délais sont en cours d'ajustement), soit en appelant le Call Center au 02/214.19.19, même avant d'avoir reçu l'invitation par la poste ou par mail. Un rendez-vous sera possible endéans un délai d'un mois.

En prenant rendez-vous, les personnes doivent confirmer leur éligibilité afin de respecter les délais entre les doses. Lorsque elles se présenteront dans l'un des points de vaccination, leur identité ainsi que leur éligibilité seront vérifiées. C'est pourquoi, elles sont priées de se munir obligatoirement de leur carte d'identité, ainsi que de leur Covid Safe Ticket ou d'une carte de vaccination.

La vaccination complète et le respect des gestes barrière restent essentiels pour se protéger des formes sévères de Covid-19 et des variants plus virulents.

---

Plus d'informations sur le dispositif Covid-19 à Bruxelles sur [coronavirus.brussels](https://coronavirus.brussels). Suivez aussi notre actualité sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [Instagram](#).